

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-023-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme TENENBAUM

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Pointe ouest du lac Kir - Aménagement d'un terrain de bicross - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions - Demandes de permis de construire**

M. DUPIRE au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le projet de rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche, qui prévoit la construction de logements sur l'emplacement actuel du terrain de bicross, situé quai des carrières blanches, nécessite le déplacement de ce dernier.

Le nouvel emplacement proposé est situé à proximité de la pointe ouest du lac Kir et présente de nombreux avantages en terme d'accessibilité, de complémentarité par rapport aux équipements déjà existants sur le site du lac Kir, et de possibilités d'aménagement d'une piste dédiée aux nouvelles pratiques cyclistes.

Cette piste sera utilisée principalement par le club Dijon BMX, pour ses entraînements, et sera homologuée pour les compétitions de niveau régional.

La piste principale aura une longueur de 400 m, pour une largeur de 8 m, puis de 6 m. Une partie de piste en dérivation, moins technique, permettra l'utilisation par des débutants ou par des enfants. Un secteur sera réservé à l'initiation, et il est prévu, à l'avenir, de permettre la pratique sur le site d'autres sports tels que le monocycle, le dirt (saut de bosse acrobatique), le VTT, etc.

Le sol sera traité en sablé stabilisé pour les parties droites et pour les bosses. Les virages relevés seront recouverts de matériaux enrobés.

La butte de départ sera réalisée en plan incliné adossé à un module de type conteneur maritime qui servira de local technique. Deux autres conteneurs seront utilisés comme atelier de stockage et de réparation de vélos. La grille de départ sera récupérée sur la piste actuelle.

Les eaux de surface seront collectées dans des puits perdus situés dans les points bas du parcours.

Un éclairage par deux mâts permettra l'utilisation de la piste en soirée.

Deux points d'eau seront installés pour favoriser les travaux de maintenance de la piste et le lavage des vélos.

Pour des raisons de sécurité, des clôtures seront installées en périphérie de la parcelle limitant ainsi l'utilisation de la piste aux personnes autorisées et encadrées.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, dont la maîtrise d'œuvre pourra être confiée aux services techniques municipaux, est estimée à 200 000 € pour l'ensemble des infrastructures et à 40 000 € pour les modules à usage de locaux.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de subventions qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances et de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le programme d'aménagement d'un terrain de bicross à la pointe ouest du lac Kir ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 200 000 € pour l'ensemble des infrastructures et à 40 000 € pour les modules à usage de locaux ;
- 3 - décider de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- 4 - dire que son financement sera assuré sur des crédits inscrits au budget de l'année 2011 ;
- 5 - solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues pour son financement ;
- 6 - m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- 7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

- pour : 48
- abstentions : 6